

EN LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR,

**ATTESTATION AUX FINS DE REMISE  
DES PIECES OU ACTES D'UNE PROCEDURE D'INSTRUCTION**

Dans le cadre de la procédure d'information,

N° Parquet : 17320000001  
N° dossier : JI CABJI1 17000036

ouverte auprès du juge d'instruction, Madame Lucie CARRE, vice-présidente chargée de l'instruction près du Tribunal Judiciaire de SAINT BRIEUC,

Contre :  
Madame HELLOCO Ida  
née le 4 mars 1962 à SAINT BRIEUC (Cotes d'Armor)  
de HELLOCO Jean Baptiste et de BERNARD Joséphine  
demeurant : 1 rue du Commandant Hennebert 22400 LAMBALLE FRANCE  
placé sous contrôle judiciaire

Mise en examen des chefs de :  
HOMICIDE INVOLONTAIRE PAR VIOLATION MANIFESTEMENT DELIBEREE D'UNE OBLIGATION DE SECURITE OU DE PRUDENCE.  
NON ASSISTANCE A PERSONNE EN DANGER.  
Ayant pour avocat Maître LAFFONT-HAIK Jacqueline, avocat au barreau de PARIS.

Je soussigné,

Monsieur Stéphane GRISELIN  
né le 17 octobre 1971 à LAGNY SUR MARNE (Seine et Marne)  
de M. Gérard GRISELIN et de Mme Sylviane ROSA  
demeurant : 5 route de Bosville 76450 CANY BARVILLE FRANCE  
Partie civile,

Je viens par la présente vous solliciter pour la remise d'une copie des pièces et actes de l'entier dossier.

Conformément aux dispositions de l'article 114 alinéa 6 et de l'article 114-1 du Code de procédure pénale, j'atteste par la présente avoir pris connaissance des textes suivants :

Cinquième alinéa de l'article 114 du Code de procédure pénale :

*"Lorsque la copie a été directement demandée par la partie, celle-ci doit attester par écrit avoir pris connaissance des dispositions du sixième alinéa du présent article et de l'article 114-1. Lorsque la copie a été demandée par les avocats, ceux-ci peuvent en transmettre une reproduction à leur client, à condition que celui-ci leur fournisse au préalable cette attestation."*

Sixième alinéa de l'article 114 du Code de procédure pénale :

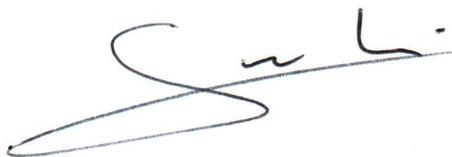
*"Seules les copies des rapports d'expertise peuvent être communiquées par les parties ou leurs avocats à des tiers pour les besoins de la défense."*

Article 114-1 du Code de procédure pénale :

*"Sous réserve des dispositions du sixième alinéa de l'article 114, le fait, pour une partie à qui une reproduction des pièces ou actes d'une procédure d'instruction a été remise en application de cet article, de la diffuser auprès d'un tiers est puni de 10 000 euros d'amende."*

Je m'engage sur l'honneur à me conformer à ces dispositions.

Monsieur Stéphane GRISELIN  
le 23 janvier 2021



DESTINATAIRE

*Tripostal Strasbourg  
Parc des Sciences  
BP 2357  
67023 Strasbourg*

Les avantages du service suivi :

- Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

• Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).

• Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).

• Par téléphone :

- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) :

- du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

DEPART LE 26/01/21

Date : 16/01/21

Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

La Poste - SA au capital de 5 364 851 364 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS



Numero de l'envoi : 1A 169 229 2236 8

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

*7. Stéphane GRISETTI  
S route de Basville  
76450 CADY-BADVILLE*

SGR2 V2-HU2 KR2 G03520 P04 - 08/20

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

*Tripostal Strasbourg  
Parc des Sciences  
BP 2357  
67023 Strasbourg*

SGR2 V2-HU2 SL1 G03520 P04 - 08/20

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-BRIELC

27 JAN. 2021

COURRIER

- Destinataire
- Mandataire
- CNI / permis de conduire
- Autre : .....

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée personnellement.



LA POSTE

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

AR 1A 169 229 2236 8



Renvoyer à



*7. Stéphane GRISETTI*

*S route de Basville*

*76450 CADY-BADVILLE*